



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 69145

Texte de la question

M. Didier Julia attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les habitations qui ont été sinistrées lors de la sécheresse de l'année 2003, notamment dans les communes du sud Seine-et-Marne : à Héricy-sur-Seine, Vulaines-sur-Seine, Samoreau ainsi qu'à La Chapelle-la-Reine. Ce sont plus de soixante maisons qui ont été gravement endommagées dans ces seules communes. La plupart d'entre elles sont fendues depuis la cave jusqu'au grenier. Il y a parfois plus de 100 000 euros de frais de réparation à faire. Pour préserver l'image que l'État doit donner aux citoyens, il n'est pas digne que ces différentes administrations prétendent réfléchir à la manière d'élargir les critères de reconnaissance des sinistres, alors que n'importe quelle visite sur place permet de constater le malheur des familles, des enfants qui souffrent et qui sont parfois malades du fait de l'insalubrité. Ces mêmes services de l'État (la DASS) menacent les familles de leur retirer leurs enfants en raison de l'insalubrité des lieux (pertes d'étanchéité, présence de cloportes et de parasites etc.). Il paraît difficilement compréhensible au simple citoyen que l'État français soit capable de se mobiliser avec générosité en faveur de personnes sinistrées dans des pays étrangers et que dans le même temps il abandonne à un très triste sort des familles françaises sinistrées sur le sol national. Il faut noter qu'il ne s'agit pas pour les pouvoirs publics de financer les travaux de remise en état des habitations, mais simplement de permettre aux compagnies d'assurance de prendre en charge les dommages causés par la sécheresse 2003. Il lui demande de bien vouloir envisager le classement en catastrophe naturelle des communes d'Héricy-sur-Seine, de Vulaines-sur-Seine, de Samoreau ainsi que de la Chapelle-la-Reine.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69145

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6551